AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

À tous les intéressés, la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, donne un avis public conformément à l’article 145.6 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme.

En effet, lors de la séance du 5 décembre 2016, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure # DM-2016-10 :

1. Demande de dérogation mineure présentée par Rémi Boulet pour le lot 4 884 899, 3449 rue des Hêtres.

L’effet de cette demande, si elle est accueillie, vise la régularisation du positionnement du gazébo existant (marge latérale et distance avec la maison).

La situation projetée ne respecte pas le règlement de zonage 09-370, article 7.2.4.1, quant à l’aspect suivant :

* La marge de recul latérale du gazébo est de 0,20m au lieu du minimum de 1m prescrit. La dérogation sera de 0,80m.

Tous les intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant au 290, rue St-Jean-Baptiste, à Sainte-Madeleine à la date précédemment mentionnée.

La séance débutera à 20 h.

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, le 10 novembre 2016.

Lucie Paquette

Secrétaire-trésorière adjointe

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Lucie Paquette, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de la Paroisse Ste-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d’office avoir publié l’avis public ci-haut, en affichant une copie de chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 10 novembre 2016.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 novembre 2016.

Lucie Paquette

Secrétaire-trésorière adjointe